

↳ Ambroisie : Référents communaux

L'ambroisie est une plante invasive qui peut provoquer de graves allergies : rhinite allergique, conjonctivite, trachéite, toux, urticaire, asthme, eczéma... Compte tenu de son impact sanitaire, limiter l'expansion de cette plante constitue un enjeu de santé publique. Dans les Vosges, un arrêté préfectoral du 20 Juin 2018, préconise l'élimination de l'ambroisie par arrachage, broyage, tontes répétées ou désherbage thermique.

Un référent communal a été nommé et il s'agit de Stéphane Menestrel, aucun élu de la majorité ne souhaitant s'impliquer. *A savoir entre nous que les référents ou membres de commissions ne servent pas à grand-chose à Senaide !!!!!*

↳ SMDEV : Modification de la participation

Les travaux d'électrification rue de Bourbonne d'un montant de 4 125 € seront pris en charge à hauteur de 20% par la commune de Senaide.

↳ ONF et affouages

De nombreuses coupes programmées seront à revoir notamment les parcelles 5, 10 et 22.

Les affouages restent à 6 € le stère malgré la volonté du maire de les augmenter à 6,50 € le stère. Cette année, 19 affouagistes se sont inscrits sans connaître le prix du stère, ce qui nous semble plutôt étonnant !

A l'ordre du jour de ce conseil, figurait la nomination de nouveaux garants mais le Maire préfère garder les 4 garants jusqu'aux prochaines élections, ce qui est d'ailleurs en totale contradiction avec la loi qui évoque trois garants !

↳ Travaux de voirie

Les travaux rue de Bourbonne devaient débuter le 21 Octobre 2019 et l'entreprise TRB va effectuer aussi des travaux de gravillonnage sur le chemin de la Rosière dans un triste état alors qu'il date de deux ans.

↳ Mât SFR

Le maire lit un courrier de SFR qui assure vouloir prendre en charge en totalité les frais de mise en service du mât de communication alors que lors du conseil de juillet, une participation communale était demandée.

En tant qu'élus, nous avons, au cours de ce mandat, interpellé de nombreux organismes pour essayer d'avoir des réponses efficaces car celles-ci étaient quasi impossibles à obtenir auprès du maire peu enclin à nous informer. Nous avons eu des contacts avec la Sous-Préfecture, la CIADE (assurance communale), le Conseil Départemental, plusieurs élus départementaux ou nationaux, la Chambre d'Agriculture, le SDANC Nos intentions étaient ciblées en faveur de la téléphonie, la fibre optique, l'ex-maison Demongeot, l'Association foncière ou encore l'assainissement afin de voir avancer les choses en faveur des habitants du village, ce qui nous semble assez légitime, étant vos représentants au sein du conseil municipal.

Or, lors d'un courriel en date du 30 Septembre 2019, le Maire estime que, par nos initiatives personnelles, nous manquons **de respect à sa fonction** et il nous reproche aussi de faire **étalage de nos informations sur la place publique**, à travers les écrits soumis à votre lecture dans les différentes gazettes.

N'est-il pas de notre rôle d'informer la population senaïdoise de ce qui se passe au niveau communal ou devons-nous nous résoudre à accepter les uniques et minimes informations distillées par le maire ?

De nombreuses questions restent en effet sans réponse à Senaide concernant l'ex-maison de Denis Demongeot qui représente une véritable verrue au sein du village, une nouvelle disparition de pierres de taille derrière la mairie après celle d'Août 2014, la dégradation d'un pilier du cimetière ou encore la révision de la liste électorale....., et le maire ne semble pas très disposé à nous informer !

En conseil municipal, aucune information ne transparait sur un projet de panneaux photovoltaïques à la Corvée, sur les conditions de location du logement communal, sur les travaux à déclarer chez des particuliers dans le village et bien d'autres choses qui ne nous sont pas dévoilées. Pas toujours facile la vie d'élus à Senaide !!!!

Pour se faire des ennemis, pas la peine de déclarer la guerre, il suffit juste de dire ce que l'on pense..... Méditons sagement cette pensée de Martin Luther King !